



PRESCRIPTION DE LA NUTRITION PARENTÉRALE À DOMICILE (NPAD) EN FRANCE (DEPUIS L'ARRÊTÉ DU 16 JUIN 2014)

INDICATIONS

« **Insuffisance intestinale**, définitive ou transitoire, totale ou partielle, se caractérisant par l'impossibilité de maintenir, ni par la voie orale, ni par la voie entérale, un équilibre hydroélectrolytique et/ou protéino-énergétique et/ou en micronutriments et/ou en minéraux »

Cas particulier : « en cas d'intolérances alimentaires, avec vomissements incoercibles, résistants aux divers traitements et mettant en péril l'équilibre nutritionnel, en cas d'échec de la nutrition entérale », pouvant correspondre à certains patients en chimiothérapie.

QUALITÉS ET RÔLES DU PRESCRIPTEUR

NPAD ≤ 12 SEMAINES

- Pour les adultes : médecin hospitalier public ou privé
- Pour les enfants de moins de 16 ans : médecin de centre agréé ou expert spécialisé
- Rôles
 - déterminer les modalités de la NPAD
 - faire les prescriptions et renouvellements après réévaluation clinique et biologique
 - organiser la prise en charge des complications éventuelles
 - vérifier la validation des procédures de NPAD par le Comité de liaison alimentation nutrition (CLAN) de l'établissement
 - adresser les patients avec NPAD prolongée au-delà de 12 semaines à un centre agréé ou expert

NPAD > 12 SEMAINES

- Médecin de centre agréé ou expert de NPAD
- Rôles
 - prendre en charge tous les patients adultes ou enfants avec NPAD > 12 semaines venant d'établissement public ou privé
 - réévaluer périodiquement les indications de NPAD
 - adapter la composition des mélanges nutritifs (suivi clinique et biologique régulier)
 - au minimum tous les six mois
 - veiller à une collaboration étroite entre les différents partenaires de santé : médecin prescripteur, prestataire, infirmier libéral, médecin traitant et pharmacien

CENTRES AGRÉÉS DE NPAD

13 Centres Agréés pour adultes

CHU de Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse

7 Centres Agréés pédiatriques

CHU de Lille, Lyon, Marseille, Paris Necker, Paris Robert-Debré, Paris Trousseau, Toulouse

CENTRES EXPERTS DE NPAD

(liste non définitive)

CHU de Limoges et Nancy

OBLIGATIONS DU CENTRE EXPERT DE NPAD

- **Localisation** : établissement de soins
- **Composition** :
 - ✓ équipe multi-professionnelle (médecins, pharmaciens, infirmiers et diététiciens)
 - ✓ médecin dirigeant ayant l'expertise de la prise en charge de l'insuffisance intestinale et de la Nutrition Parentérale (NP)
- **Activité** :
 - ✓ mise en place de **cinq nouvelles NPAD de plus de 12 semaines, au minimum, par an**
 - ✓ **file active minimale de dix patients en suivi régulier, après trois ans de fonctionnement**
 - ✓ rédaction et validation de procédures relatives à :
 - la formation du patient et/ou des personnes qui réaliseront la NPAD
 - la bonne pratique de soins (branchement et débranchement de la NP, surveillance et entretien de l'abord veineux)
 - l'utilisation des pompes programmables de perfusion
 - la prise en charge en cas d'urgence avec astreinte téléphonique
- **Formation du personnel** :
 - ✓ formation à l'éducation thérapeutique avec production de documents adéquats
 - ✓ formation continue sur la NP, au moins une fois par an, en privilégiant notamment les formations organisées par la SFNEP

CONDITIONS GÉNÉRALES POUR LA NPAD

NP **débutée en établissement** de santé et bien tolérée
Voie veineuse **centrale** obligatoire
Pompe programmable avec alarme obligatoire

MODALITÉS DE PRESCRIPTION

NPAD ≤ 12 SEMAINES

- Prescription initiale de 14 jours, renouvelable 1 fois
- Nouvelle prescription de 28 jours, renouvelable 1 fois
- Évaluation clinique et biologique par le prescripteur initial avant chaque prescription et renouvellement

NPAD > 12 SEMAINES

Renouvellements d'une durée maximale de 12 semaines

ORDONNANCES À RÉDIGER (par un seul et même prescripteur)

- **Ordonnance pour la pharmacie** : mélange nutritif et compléments indispensables (électrolytes, vitamines et oligo-éléments)
- **Ordonnance pour le prestataire** : forfait de première installation, forfait de suivi hebdomadaire – forfait de fourniture des dispositifs médicaux et consommables, dont le type de pompe (fixe ou ambulatoire)
- **Ordonnance pour l'infirmier(e)** : branchement, débranchement, soins du cathéter

3 FORFAITS DE PRESTATION (prestataire de santé à domicile)

- **Forfait de première installation** (code 1130354) couvrant l'installation du matériel
- **Forfait hebdomadaire de suivi** : des 12 premières semaines (code 1141487) et au-delà de 12 semaines (code 1100850) ; inclus pompe, fixe ou ambulatoire, livraison du matériel et prestation de soins
- **Forfait hebdomadaire de fourniture des consommables et accessoires** : pour une NP de 6 ou 7 jours / 7 (code 1185680) et pour une NP inférieure ou égale à 5 jours / 7 (code 1145410)
- Forfaits spécifiques pour l'association NPAD et Nutrition Entérale à domicile

Le prestataire de santé à domicile assure la récupération des consommables non utilisés